

Le code d'éthique du mentor·e

Avant-propos

Le programme de mentorat à l'*Institut national de la recherche scientifique (INRS)* a pour objectif de favoriser l'accompagnement et l'orientation des finissant·e·s à la maîtrise et au doctorat grâce à l'expérience et à l'expertise des diplômé·e·s de l'Institut.

Le présent Code d'éthique du mentor·e encadre les pratiques et comportements attendus, et vise à garantir un environnement d'accompagnement fondé sur la confiance, la confidentialité et l'intégrité.

Le code d'éthique

- Maintenir la confidentialité des renseignements qu'on lui partage (sauf si danger immédiat pour la personne ou pour autrui).
- Demander le consentement pour partager des renseignements confidentiels
- Respecter scrupuleusement les politiques suivantes de l'INRS :
 - Code d'éthique de la communauté universitaire de l'INRS;
 - Politique contre le harcèlement, la discrimination et l'incivilité;
 - Politique contre les violences à caractère sexuel;
- Suivre ou avoir suivi la formation en ligne sur les violences à caractère sexuel;
- Éviter de faire des démarches au nom de la personne mentorée;
- S'abstenir de communiquer de l'information qui pourrait induire en erreur;
- Signaler tout conflit de personnalité, de culture ou autre;
- Informer les responsables si un jumelage ne fonctionne pas.

Acceptation du code d'éthique

- En signant le présent code, le ou la mentor·e reconnaît :
- Avoir pris connaissance du code d'éthique et des politiques ;
- S'engager à respecter les principes et les valeurs du programme ;
- Agir avec professionnalisme, intégrité et bienveillance dans l'ensemble de ses interactions.

Nom et prénom : _____

Signature : _____

Date : _____